



Vite, pour Dodore, un bain russe !  
Du tabac ! — Gavroche est fumeur. —  
Un pédicure pour Guguise,  
Et, pour Polyte, un parfumeur.  
Tout pour ces proscrits qu'on ramène  
La moustache en crocs, le front haut.  
Mais évitez qu'on les surmène :  
Faut du travail ; pas trop n'en faut.  
Foin des durs labours de commande !  
C'est bon pour ceux qui sont restés.  
Au théâtre où règne Ballande,  
Soyez caissiers, fiers déportés ;  
Soyez bonnes de fils d'otage,  
Educatrices de bengalis.  
Pour qui veut peiner davantage,  
Deux dames ont offert des lits.  
... Et l'on pleure et l'on se lamente  
Sur la cuisine du transport,  
Le mal de mer et la tourmente  
Qui retarda l'entrée au port.  
Sainte contagion des larmes !  
Mon œil se mouille aussi... Pourquoi?...  
Je songe aux veuves des gendarmes  
Qui sont morts debout pour la loi.

#### LE TÉNOR ROGER.

Au commencement de la semaine, nous avons annoncé la mort du chanteur Roger. Ce célèbre artiste était né à la Chapelle-Saint-Denis en 1815. Il était fils d'un notaire et débuta par être clerc de notaire à Montargis. En 1836, il entra au Conservatoire à Paris, et remporta, l'année suivante, les premiers prix de chant et de déclamation.

En 1838, il débuta à l'Opéra-Comique dans *l'Éclair*, et parut successivement dans *le Pré-aux-Clercs*, *le Déserteur*. Ses créations principales ont été : *le Perruquier de la Régence*, *la Figurante*, *Régine*, *le Guitarero*, *le Duc d'Orléans*, *Eva*, *l'Aïeule*, *la Sirène*, *la Part du Diable*, *les Mousquetaires de la Reine*, *Gibby la Cornemuse*, *Haydn*.

Roger entra en 1849 au Grand-Opéra où il créa *le Prophète*, *l'Enfant prodige*, *le Juif-Errant* et *la Fronde* ; il reprit les *Huguenots*, *Lucie*, *la Reine de Chypre*, *la Favorite*.

A la suite d'un cruel accident de chasse, Roger dut subir en 1859 l'amputation du bras droit. Un bras artificiel, devenu légendaire, dut être substitué au membre perdu, et le public ne témoigna que plus de sympathie à son ténor favori. Mais la voix du vaillant artiste s'éteignit bientôt graduellement, et c'est à son grand regret qu'il dut renoncer à monter sur la scène. En 1868, il fut nommé professeur de chant au Conservatoire, en remplacement de Réval qui venait de donner sa démission.

Roger n'était pas seulement un chanteur remarquable, il était aussi un littérateur ; on lui doit une traduction française de l'oratorio de Haydn, les *Saisons*, qui a servi pour l'exécution de ce chef-d'œuvre aux concerts du Conservatoire, et il publia dans le *Figaro*, sous ce titre : *Carnet d'un ténor*, des notes intéressantes sur ses premières excursions à l'étranger.

Pendant ces dernières années, Roger avait créé à Paris, avenue Frochot, où il habitait, une école de chant qui attirait de nombreux élèves. Il enseignait là cette admirable méthode qui avait fait sa renommée.

Roger est mort d'une anémie dégénérée en affection diabétique.

La mort de Roger aura certainement un retentissement douloureux dans les cœurs des dilettanti qui ont connu cet artiste si séduisant et si peu remplacé.

#### Tribunaux.

##### L'ACCIDENT DE FLERS.

On écrit de Domfront que M. Vassel, sous-chef à la gare de Flers, auteur involontaire de l'accident arrivé le 15 août sur la ligne de Paris à Granville, entre Flers et Monsecrét, a comparu devant le tribunal correctionnel de Domfront.

Le défenseur, M. Chambay, a rappelé le passé de cet employé et fait valoir ses excellents antécédents.

Le tribunal a condamné le prévenu à deux années d'emprisonnement.

On se rappelle que, quelques jours après l'accident, le bruit avait couru que M. Vassel s'était suicidé.

#### ENCORE UN AMNISTIE.

Voici encore un amnistié devant le tribunal correctionnel. François Sinou est âgé de quarante-cinq ans, il est né à Morlaix (Finistère) en 1834.

M. le président. — Vous avez outragé les agents ?  
Le prévenu. — Je suis sans asile pour le moment. Je suis arrivé hier matin à la gare d'Orléans, venant de Nouméa. Je me rendais aux Prés-Saint-Gervais, chez M. Chéron, rue de Paris, 41.

M. le président. — Le 9 septembre, vers minuit, vous avez été arrêté avenue Parmentier, en face le n° 40. Vous étiez en état d'ivresse.

Le prévenu. — J'arrivais de Nouméa... et j'étais...

M. le président. — Vous avez dit aux agents qui vous ont conduit au poste, et cela pour votre sûreté personnelle, les injures les plus grossières.

Voici les termes du rapport des agents :  
« Cet individu nous a dit au poste : « Oh ! vous savez, votre histoire n'est pas perdue, elle n'est pas tombée au fond de la mer ; nous la retrouverons ; nous arrangerons cette affaire un peu plus tard... »  
Qu'avez-vous à répondre ?

Le prévenu. — Je cherchais un lit pour me coucher. Je ne me rappelle pas avoir dit d'injures à ces messieurs.

Le prévenu déclare qu'il n'a été condamné que pour faits politiques (à la déportation simple).  
Le prévenu a été gracié le 15 janvier 1879.

Le tribunal l'a condamné à un mois de prison pour outrages aux agents et à 3 fr. d'amende pour ivresse manifeste.

#### Etranger.

ITALIE. — La comtesse de Lucchesi-Palli, belle-sœur de la duchesse de Berry, vient de mourir subitement à Naples.

ANGLETERRE. — L'impératrice Eugénie a accepté l'invitation qui lui a été adressée par la Reine d'Angleterre, d'aller passer quelque temps au château d'Abergeldie, en Ecosse.

##### On nous écrit de Londres :

« En ce moment, l'opinion qui domine, c'est que l'Afghanistan tout entier s'est soulevé. Peu importe que l'émir soit mort, ou qu'il soit mis de gré ou de force avec les révoltés ; sans influence, sans énergie, il n'existe plus.

La presse libérale s'abstient presque complètement d'attaquer lord Beaconsfield, à qui il ne restera bientôt plus de faute à commettre.

« Ceux qui connaissent l'Inde disent que la guerre de l'Afghanistan peut produire de terribles fruits d'ici à quelques années. »

Londres, 17 septembre.

On a des nouvelles du Zoulouland. On craint une embuche préparée par Cettiwayo et dans laquelle les trois cents hommes commandés par lord Gifford à la poursuite du roi zoulou, sont menacés de tomber. Cettiwayo, tout fugitif qu'il est, a conservé toute son influence sur ses sujets.

Les guides ont plusieurs fois trompé les officiers anglais.

Une dépêche du Cap, en date du 29 août, qui nous arrive par la voie d'Aden, annonce que, la veille, Cettiwayo avait été fait prisonnier.

ALLEMAGNE. — Les bruits d'un attentat contre la vie de l'empereur de Russie, à Livadia, proviennent de ce que les nihilistes ont tramé un nouveau coup qui a été découvert à temps. Ils voulaient faire sauter le château impérial avec de la dynamite au moyen d'une galerie souterraine.

La santé du czar est bonne.

##### ESPAGNE. — On écrit de Madrid :

« Il n'y aurait rien de surprenant à ce que Isabelle II renoncât au projet de venir en Espagne pour le mariage de son fils ; non-seulement le roi et le gouvernement sont décidés à refuser aux infantes l'autorisation de retourner à Paris après la célébration du mariage, mais, dès qu'Isabelle II passera la frontière, sa maison sera réorganisée avec des membres de la noblesse qui ont la confiance d'Alphonse XII et de ses ministres. »

#### ETATS-UNIS. — New-York, 15 septembre.

— Selon des avis reçus de Panama, le ministre des Etats-Unis en Bolivie est retourné à Arica, après avoir rempli sa mission au Chili.

Des bruits de négociations pour la paix couraient à Lima ; mais on n'avait encore rien de précis.

Le ministre des affaires étrangères du Pérou a télégraphié au chargé d'affaires péruvien à New-York que l'*Huascar* a attaqué Aniofagasta le 28 août.

Après un combat de quatre heures, l'*Huascar* a fait sauter les batteries ennemies, après en avoir démonté la principale.

#### Chronique militaire.

Voici la liste des régiments dans lesquels les jeunes gens pourront se présenter du 4<sup>o</sup> octobre au 30 novembre, pour contracter des engagements volontaires :

Nos 1<sup>er</sup> à 111<sup>o</sup> exclusivement, par chaque régiment de ligne, 20 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 30<sup>o</sup> des bataillons de chasseurs à pied, 40 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 4<sup>o</sup> régiments de zouaves, 40 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 3<sup>o</sup> régiments de tirailleurs algériens, 40 hommes.

Régiment de sapeurs-pompiers, 20 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 12<sup>o</sup> régiments de cuirassiers, 45 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 26<sup>o</sup> régiments de dragons, 45 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 20<sup>o</sup> régiments de chasseurs, 25 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 4<sup>o</sup> régiments de chasseurs d'Afrique, 45 hommes.

Nos 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> régiments de spahis, 6 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 38<sup>o</sup> régiments d'artillerie, 25 hommes (y compris le train d'artillerie).

Nos 1<sup>er</sup> et 2<sup>o</sup> régiments d'artillerie de pontonniers, 40 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 10<sup>o</sup> compagnies d'ouvriers d'artillerie (le nombre des engagés volontaires reste indéterminé et dépendra des besoins des arsenaux).

Nos 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> régiments de génie, 90 hommes.

Nos 1<sup>er</sup>, 2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> compagnies d'ouvriers de chemins de fer, 6 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 20<sup>o</sup> escadrons du train des équipages, 40 hommes.

Nos 1<sup>er</sup> à 20<sup>o</sup> sections des secrétaires d'état-major et de recrutement, pour la première catégorie seulement, jusqu'à concurrence du complet déterminé. (Les engagés dirigés sur ces sections ne seront employés dans les bureaux que lorsque leur instruction militaire aura été faite par les hommes du corps.)

Les sections de commis et ouvriers militaires d'administration :

1<sup>er</sup> et 17<sup>o</sup>, 8 hommes.

2<sup>o</sup>, 3<sup>o</sup>, 4<sup>o</sup>, 5<sup>o</sup>, 9<sup>o</sup>, 10<sup>o</sup>, 11<sup>o</sup>, 13<sup>o</sup> et 16<sup>o</sup>, 3 hommes.

6<sup>o</sup>, 15<sup>o</sup> et 24<sup>o</sup>, 7 hommes.

42<sup>o</sup>, 2 hommes.

44<sup>o</sup>, 17<sup>o</sup> et 21<sup>o</sup>, 4 hommes.

19<sup>o</sup>, 9 hommes.

20<sup>o</sup>, 6 hommes.

22<sup>o</sup>, 13 hommes.

23<sup>o</sup>, 10 hommes.

Les 19<sup>o</sup>, 20<sup>o</sup> et 21<sup>o</sup> sections d'infirmiers militaires (ouvriers d'exploitation du service des hôpitaux), 45 hommes.

Le soulier Godillot a vécu ! Place à la nouvelle chaussure de l'infanterie française.

Le nouveau brodequin se lace à volonté, ses bords montent à mi-jambe et remplacent avantageusement les guêtres de cuir ou de toile, ces dernières surtout, qui étaient souvent un dangereux point de mire, étant données les armes actuelles. En se repliant sur elles-mêmes, ces tiges offrent un obstacle sérieux à l'humidité. De plus, elles peuvent abriter le bas du pantalon. Enfin, le nouveau brodequin s'ajuste beaucoup plus vite que l'ancienne chaussure et constitue sous tous les rapports une innovation dont il faut féliciter M. le ministre de la guerre.

Des ordres viennent d'être donnés par le ministre de la guerre pour que des fusils soient mis à la disposition de tous les élèves des collèges qui n'en sont pas encore pourvus, dès la rentrée des classes.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Journal officiel a publié un arrêté du ministre de l'instruction publique en vertu duquel :

Art. 1<sup>er</sup>. — Les compositions générales dites des prix, dans les lycées et collèges, sont supprimées.

Art. 2. — On ne consacra à la dernière composition de chaque faculté que deux heures dans la division élémentaire, la division de grammaire et la première année d'enseignement spécial ; trois heures dans les classes d'humanité, la deuxième et la troisième année d'enseignement spécial ; quatre heures en rhétorique, en philosophie, en mathématiques et dans la quatrième année d'enseignement spécial.

Art. 3. — Toutes les compositions de l'année, y compris les compositions finales, qui n'auront dans ce cas qu'une valeur simple, concourront à la détermination du prix d'excellence, lequel sera décerné à la distribution des prix. Pour une même classe, il y aura, dans chacune des facultés, un nombre égal de compositions.

Art. 4. — Les prix spéciaux à chaque faculté seront également déterminés par les compositions faites depuis la rentrée jusqu'à la fin de l'année scolaire. Les compositions finales auront une valeur double. Le résultat en sera tenu secret jusqu'à la distribution des prix.

A la suite de son arrêté, M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'adresser aux recteurs la circulaire suivante :

Monsieur le recteur,

Les compositions générales ou compositions des prix, dans les lycées et collèges, ont reçu graduellement une importance qui paraît aujourd'hui démesurée. Le nombre en a été augmenté dans toutes les classes. Pour ne point fatiguer les élèves en accumulant ces compositions générales dans les derniers jours de l'année, on est obligé de les commencer dès le fin du mois de juin.

Il en résulte que les cours sont désorganisés six semaines avant la distribution des prix ; car, au fur et à mesure qu'une composition est faite, on ne s'occupe guère de la matière d'enseignement qui y correspond. En outre, chaque composition donne lieu à un congé dans la plupart des lycées ; l'après-midi, il n'y a pas de classe ; les externes sont livrés à eux-mêmes, et les familles se plaignent de leur désordre ; les internes ont une longue étude, ordinairement mal employée, après une composition de cinq ou six heures, ou une promenade qui n'est point un repos par les jours caniculaires.

D'autres causes rendent à peu près stérile l'enseignement du second semestre ; notamment les concours généraux et l'époque prématurée des examens pour des écoles de l'Etat ou le baccalauréat. Je m'efforcerais de concert avec les autorités compétentes, de trouver un remède à cette regrettable situation.

En ce qui concerne les compositions des prix instituées par de simples arrêtés ministériels, je n'ai pas cru devoir ajourner une réforme généralement réclamée. J'ai l'honneur de vous adresser, en conséquence, un arrêté applicable dès la prochaine rentrée des classes, et qui règle les diverses questions relatives aux compositions de fin d'année.

Les principales modifications portent sur la durée de ces compositions et sur l'importance qui leur est attribuée. D'après les règlements antérieurs, les prix des divers semestres s'appliquaient qu'aux compositions du premier semestre ; il en résultait qu'un élève pouvait cesser de travailler pendant la seconde partie de l'année ou se laisser distancer, et n'en obtenait pas moins un prix qui s'appliquait à toutes les facultés, comme tous les autres.

Désormais, le prix d'excellence sera décerné d'après l'ensemble des compositions de l'année entière, et, pour laisser à chacune des matières enseignées une égale importance, il y aura, pour une même classe, un nombre égal de composition dans chacune des facultés.

Les prix spéciaux à chacune des matières d'enseignement seront également décernés d'après l'ensemble des compositions de l'année, avec cette différence que la première aura une valeur double. S'il y a un égal nombre de compositions dans une faculté, à accorder une importance plus grande à

compositions finales afin d'encourager le travail persévérant et de récompenser les progrès accomplis, il faut se garder de leur donner, comme cela avait lieu jusqu'ici, une prépondérance telle qu'un succès accidentel puisse emporter la récompense due à un mérite reconnu et plusieurs fois constaté.

M. de Chaumont, principal du collège de Vire (Calvados), est nommé principal du collège de Saumur, en remplacement de M. Touzard, appelé à la direction du collège de Château-Thierry (Aisne).

Les candidats au baccalauréat ès-sciences restreint sont autorisés à se présenter aux examens pendant la session d'octobre réservée précédemment aux seuls engagés conditionnels d'un an.

Nous avons annoncé que M. Chauvigné, suspendu puis révoqué de ses fonctions d'adjoint de Grezillé, avait été réélu adjoint par le Conseil municipal de Grezillé à la majorité de 7 voix contre 5. Samedi, le conseil de préfecture a annulé l'élection.

#### ANGERS.

A Angers, comme à Saumur, le piquet d'honneur et la musique ont été supprimés à la messe militaire de Saint-Laud.

En revanche, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, les musiques militaires pourront jouer la *Marseillaise* sous les fenêtres de n'importe quel fonctionnaire de la R. F.

Le *Thourot*. — Le cadavre de la femme Anne Fresneau, qui avait quitté le domicile conjugal le 11 septembre, a été retiré de la Loire, samedi matin, par le sieur Hacquot, préposé au bac du Thourot.

Ce cadavre, entre deux eaux, était entraîné par le courant au moment où il a été aperçu du rivage par le sieur Goinard qui en a donné l'éveil, et Hacquot s'est porté vers lui avec son bateau pour le ramener à terre.

#### MONTMORILLON.

Un regrettable accident de chasse vient de jeter la désolation dans une honorable famille de Montmorillon (Vienne).

Le 9 septembre courant, vers 2 heures de l'après-midi, MM. Henri et Alcide du Ché, propriétaires à Montmorillon, chassaient dans la forêt de Belle-Perche, territoire de la commune d'Azat-le-Riz (Haute-Vienne), lorsqu'arrivé dans une clairière, M. Henri tira sur une perdrix qui s'était levée devant lui à une distance de trente mètres; son frère, qui se trouvait en ce moment entre lui et la perdrix à la distance de vingt mètres, mais à dix mètres sur la gauche de la ligne du tir, reçut une partie de la charge autour de l'œil droit. En allant ramasser cette perdrix qui était tombée, M. Henri aperçut, étendu par terre, son frère qui lui dit: « Tu m'as tué ». Il put néanmoins se relever et marcher encore 700 mètres environ, jusqu'à la métairie de la Grange-du-Bois, où on lui procura une voiture pour le transporter jusqu'au Ché, leur propriété, sise à Lathus.

On fit demander à la hâte le docteur Proust, célèbre oculiste de Limoges, qui déclara que l'œil était fortement compromis, qu'il n'osait se prononcer quant à présent d'une façon définitive à cause de la tuméfaction de l'organe.

Le médecin a ordonné au malade de se tenir pendant un mois dans une chambre obscure et de garder l'isolement le plus complet avec défense de parler.

Environ 30 grains de plomb n° 4 sont entrés dans l'œil. Chose assez bizarre, les grains de plomb qui ont atteint la figure n'ont pas entamé l'épiderme.

#### POITIERS.

Lundi soir, à 7 heures, un violent incendie a éclaté rue Saint-Paul, n° 21, à Poitiers, dans la maison appartenant à M. veuve Marsault.

Les habitants du quartier, appelés par la générale qu'on battait dans toutes les rues, et par les cris « Au feu ! » se rendirent en masse sur le lieu du sinistre où la garnison du 20<sup>e</sup> et du 33<sup>e</sup> d'artillerie était arrivée au pas gymnastique, pendant que les pompiers accouraient de tous côtés.

Grâce à la promptitude des secours, l'incendie fut circonscrit dans son foyer et on

put préserver les maisons voisines. La toiture a été entièrement brûlée et s'est effondrée au deuxième étage qui a été par ce fait fort endommagé.

La cause de cet incendie est attribuée à l'imprudence de la servante qui serait allée dans le grenier avec une lampe à la lucerne et aurait par mégarde mis le feu à des javelles.

Il n'y a eu fort heureusement pas d'accident de personnes à déplorer. Tout le monde a fait son devoir, et parmi les actes de courage et de dévouement qui ont été accomplis, il faut citer celui de M. Birocha, sergent de la compagnie de pompiers, qui, au péril de ses jours, est monté sur la toiture embrasée et dirigeait avec un calme imperturbable le jet de la pompe.

(Journal de la Vienne.)

M. Martin-Foillée, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur, vient d'adresser à tous les préfets une circulaire pour leur demander une foule de renseignements relatifs à la dernière session des conseils généraux.

Aux termes de cette circulaire, les préfets devront faire connaître quels ont été le jour d'ouverture et de clôture de la session, le nombre des séances, le chiffre des crédits votés pour combattre le phylloxera, les subventions départementales pour le nivellement général de la France, pour la construction de chemins de fer d'intérêt local, les crédits supplémentaires votés pour appointements des employés des préfectures et sous-préfectures, etc. etc. Enfin, la réponse des préfets devra également donner des indications statistiques au sujet des séances tenues par les commissions départementales depuis la session d'août 1878, c'est-à-dire depuis une année.

Tous ces renseignements devront être présentés sous forme de tableaux, conformément au modèle tracé par la circulaire.

#### CONSEILS ET RECETTES.

##### ENCRE NOIRE EN ECRIVANT.

La plupart des encres, même des meilleures, sont blanchâtres ou grises, — pâles en tout cas, — au moment où on les applique sur le papier; elles ne noircissent, en général, que par l'effet des réactions dues à l'oxygène de l'air.

Leur emploi, dans ces conditions, peut offrir des inconvénients pour les personnes qui écrivent la nuit, — par exemple, les travailleurs qui fréquentent les cours du soir, ou qui se livrent à l'étude en dehors de leurs heures d'atelier.

Tenez-vous à avoir une encre donnant une écriture entièrement noire? — Faites bouillir, — jusqu'à réduction du tiers, — 1 litre d'eau, où vous aurez mis 400 grammes de bois de campêche en menus copeaux.

Votre décoction parvenue à point indiqué, ajoutez-y 15 grammes de gomme arabique et 25 grammes de sucre candi ou de sucre ordinaire.

Lorsque la dissolution du sucre sera bien complète, retirez le pot du feu, et ajoutez au liquide, encore bouillant, 65 grammes d'alun en poudre.

Laissez l'alun se dissoudre; puis, passez l'encre dans un linge — elle sera propre à être employée immédiatement.

Cette encre, bien faite, — est très-fluide, incorruptible, elle n'oxyde pas les plumes métalliques.

#### Faits divers.

C'est hier mercredi, à cinq heures du soir, qu'a commencé la série des grandes solennités israélites. C'est, en effet, ce jour-là qu'on célèbre le *Roch Hashana* ou *Nouvel An*.

Au lendemain de la fête, commence le jeûne du *Guedala*. Ce jeûne est suivi de huit jours de pénitence, qui se termine par le jeûne beaucoup plus rigoureux de 25 heures, du *Yom Kippour*, ou Grand-Pardon, pendant lequel tout israélite adulte doit rester au temple à réciter les prières et les confessions.

Le 1<sup>er</sup> octobre au soir, on célébrera la fête du *Soucoth* ou des Tentes, appelée aussi *Chag haasif*, fête de la Moisson.

Une ascension pleine de péripéties. — L'aéronaute Elie Mirepoix communique à la France

les détails suivants sur un voyage aérien, plein de péripéties, qu'il a exécuté du 7 au 8 septembre:

« Parti de la Ferté-Macé (Orne), à six heures et demie du soir, après les préparatifs du départ, exécutés par M. Jovis, secrétaire général de l'Académie d'aérostation météorologique de France, j'ai vogué toute la nuit jusqu'à une heure du matin. Le vent s'étant calmé à cette heure, et la condensation du gaz n'ayant approché de terre à dix mètres du sol, je jetai l'ancre et arrêtai mon aérostat; je l'amarrai solidement puis allai frapper à une ferme voisine, je fis mettre deux hommes de garde, lesquels devaient me prévenir au moindre vent ou à la pointe du jour.

Après m'être réconforté, je reposai tranquillement jusqu'à six heures du matin, à sept heures, ayant disposé pour le départ l'aérostat qui m'avait perdu qu'environ dix kilos de force ascensionnelle, j'attendis un premier rayon de soleil pour donner un peu de délatation et je m'élevai pour la seconde fois avec le même gaz, aux acclamations de toute la commune d'Heucourt-Croquoison.

Après quatre heures de marche, dans lesquelles les brusques phénomènes de dilatation et de concentration du gaz ont joué un rôle extraordinaire, élevé à une altitude de 5,000 mètres, voguant depuis une heure sans avoir vu la terre, je reconnus tout à coup, à travers les nuages, que j'étais à 1 kilomètre de la mer. Immédiatement j'exécutai la descente, qui fut tellement rapide qu'en trois minutes j'étais descendu à 1,000 mètres; je fus repris à cette hauteur par une brise venant de la mer, brise à laquelle j'adû ma vie, car si le courant supérieur avait régné en bas, j'aurais été infailliblement englouti à quelques kilomètres en mer. Je m'étais débarrassé de tous mes vêtements, de mes instruments, de mon argent, et je suis arrivé à terre dans le costume le plus primitif. Le choc fut formidable, gravement contusionné aux deux bras, je fus aussitôt secouru par des pêcheurs arrivés à mon aide. J'avais atterri à Lombardize, près Nieuport-Bain, à 500 mètres de la mer (Belgique). En dix heures de temps j'avais parcouru, après escalade de cinq heures, une distance de 700 kilomètres environ.

#### Variétés.

De Paris à Pékin, de Washington à Rome, le plus sot animal, à mon avis, c'est l'homme. On désigne sous le nom de Tabac une plante qui appartient à la famille des *Solanées* et au genre *Nicotiane* (*Nicotiana*), ainsi que les feuilles de cette même plante après qu'elles ont subi certaines préparations pour les rendre propres à être fumées, pressées et même machées.

Toute la plante a une odeur très-prononcée et une saveur acre et nauséabonde. L'usage de fumer le Tabac était général en Amérique à l'époque de sa découverte. Colomb ayant, dès son arrivée à San-Salvador (octobre 1492), chargé quelques-uns de ses compagnons d'explorer le pays, ceux-ci rencontrèrent un grand nombre de naturels, tant hommes que femmes, qui tenaient de la main un rouleau fait d'une certaine herbe, dont ils avaient allumé un bout, tandis qu'ils en aspiraient la fumée par le bout opposé. Les Caraïbes baptisèrent ces rouleaux *Tabacos*; d'où est venu le mot de *Tabac* et non de *Tabago*.

L'ambassadeur de François II, en Portugal, Jean Nicot, offrit à Catherine de Médicis cette plante, appelée alors, à cause de cette double circonstance, *Nicotiane* ou *herbe de la Reine*. A l'origine, le Tabac eut le même sort que le Thé et le Café. Les uns le vantèrent comme un panacée universelle, les autres le considérèrent comme une substance des plus dangereuses et son usage fut prosaïté dans plusieurs pays, notamment en Angleterre, sous Jacques I<sup>er</sup>; en Turquie, sous Amurat IV; en Russie, sous Michel Féodorowitch; dans les États Romains, sous le pape Urbain VIII. Richelieu fit mieux fiscalement: il établit un impôt et autorisa sa culture.

Les Espagnols et les autres Européens ne firent usage du Tabac, lors de son introduction, qu'à l'imitation des Indiens, en l'aspirant en fumée, mais bientôt ils imaginèrent de l'introduire dans leurs narines et dans leur bouche, et, grâce à ces usages aussi ridicules que nuisibles, cette plante

se répandit en peu de temps dans un grand nombre de pays de climats différents.

Les lieux les plus renommés où elle croît et où on la cultive aujourd'hui, sont le Brésil, Bornéo, la Virginie, le Maryland, le Mexique, l'Italie, l'Espagne, la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Algérie et la Turquie.

Ce n'est pas sans raison qu'on attribue au Tabac les plus funestes résultats sur notre économie. Il contient un alcaloïde particulier appelé *Nicotine*. Cet alcaloïde, à l'état de pureté, est un liquide transparent, incolore, qui, au contact de l'air, prend une teinte ambrée et finit par devenir d'un brun foncé.

Il est très-soluble dans l'eau, l'éther et l'alcool, et ses dissolutions ont une forte réaction alcaline.

Son odeur est acre et sa saveur brûlante. A 25 degrés, il se vaporise et sa vapeur est si irritante, qu'on a de la peine à respirer dans une chambre où l'on a vaporisé quelques gouttes de nicotine.

Cet alcaloïde constitue un poison des plus violents, car il suffit de 4 ou 5 gouttes pour tuer un chien de forte taille. Une partie de la nicotine que contient le Tabac est mise en liberté dans le travail qu'il subit quand on le prépare dans les manufactures. Cependant, la proportion qu'il retient est encore considérable, savoir: 20/0 dans les Tabacs de la Havane, de Maryland et de Virginie, 3 dans ceux d'Alsace, 6 dans ceux du Nord et 8 dans ceux du Lot.

Il est prouvé que l'usage du Tabac affaiblit la mémoire et la vivacité de l'imagination, dispose à l'apoplexie sanguine, fait rejeter une grande partie de salive qui serait utile pour la digestion, et amortit la sensibilité des organes du goût et de l'odorat.

Ce n'est point seulement en détruisant la santé des consommateurs et en les ruinant à petites doses que le Tabac est fatal à la société, il l'est encore parce que, sans être un aliment de première nécessité, il en tient la place.

Cette plante ne peut même pas être considérée comme plante d'assolement: elle épuise le sol plus qu'aucune autre, et, plus qu'aucune autre, elle demande des soins et des engrais qui eussent été mille fois mieux employés pour la culture des céréales. Cette culture fort regrettable est autorisée dans un certain nombre de départements: Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Gironde, Ile-et-Vilaine, Lot, Lot-et-Garonne, Meurthe, Moselle, Nord, Pas-de-Calais, Haute-Saône et Var. La culture y occupe 15,000 hectares, et 37,000 planteurs.

Ces terres pourraient produire annuellement environ 400,000 hectolitres de Bie et 600,000 quintaux de paille, ou 700,000 hectolitres d'Avoine et 600,000 quintaux de paille; ou 80,000 quintaux de foin; ou 2 millions d'hectolitres de pommes de terre. En affectant ainsi nos meilleures terres à cette culture, on diminue par cela même notablement les ressources alimentaires des hommes et des animaux.

Chaque année, le ministre des finances fixe, pour chacun des départements privilégiés, le nombre d'hectares à cultiver et les quantités à fournir aux manufactures nationales, et, en outre, pour chaque arrondissement, les prix que l'administration payera pour les diverses espèces de Tabac.

La consommation du Tabac s'est élevée chaque année, en France, depuis 60 ans, et a aujourd'hui atteint des proportions énormes.

L'Etat a le monopole des Tabacs. Depuis le rétablissement du monopole, le revenu a toujours été croissant chaque année.

En effet, il s'élevait environ:

à 32 millions en 1835
à 72 — 1844
à 122 — 1850
à 152 — 1855
à 179 — 1859
à 183 — 1863
et à 223 — 1863
En 1861, les manufactures de l'Etat ont rendu 16,490,000 kilogr. de tabac à fumer, 8,024,000 — pris et en cigares, 30,500,000 — 0,15 c. et au-dessus; 25,750,000 — 0,10 cent. et 750,000,000 — 0,05.

La consommation annuelle du Tabac, dans le monde entier, est actuellement de 2,200 millions de francs.

La taxe sur les Tabacs est, assurément, l'impôt le plus légitime qu'il soit permis d'imaginer, c'est-à-dire celui qui est le mieux admis et le moins objectionnable.

THÉOPHILE GÉRARD, Membre de la Société contre le tabac, instituteur adjoint à X.

